

COMMUNE de L'HERMENAULT

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL

Du LUNDI 6 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 26 septembre 2014

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Patrice RABILLER, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Sophie SIMONNET, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ (arrivée à 20h45), Francis BRIT, Marie-Josée BERGÉ, Dominique LE BARZIC.

Secrétaire de séance :

Philippe TRILLAUD

ORDRE du JOUR :

*Actualisation des tarifs de la redevance assainissement,
Rapport de la commission bâtiments,
Aménagement des bâtiments Place du Marché,
Aménagement d'une chambre au Presbytère,
Taxe d'aménagement : nouvelles exonérations facultatives,
Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize : mise en conformité des statuts,
Mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Association Foncière,
Questions diverses.*

1 : FORMALITES PRELIMINAIRES :

1.1 : Vérification du Quorum : 15 (à 20h45)

Nombre de Conseillers : 15

Nombre de présents : 15

1.2 : Désignation d'un(e) Secrétaire de séance :

Monsieur Philippe TRILLAUD est désigné

1.3 : Approbation du procès-verbal du précédent Conseil (1° septembre 2014) :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

1.4 : Modification(s) / Ajout(s) à l'ordre du jour :

Questions diverses :

Pour vote : Marché public – Voirie rues de l'Abbaye et route de Longèves.

Pour information : reconduction d'un contrat de travail.

Point sur les Commissions.

Employé communal supplémentaire ?

Concert du 7 décembre 2014.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

2 : ORDRE DU JOUR :

2.1 : Actualisation des tarifs de la redevance assainissement

La campagne de facturation de la redevance Assainissement va débuter dans les prochaines semaines.

Le prestataire chargé de l'assainissement (SAUR) demande de délibérer sur une augmentation éventuelle des tarifs qui sont depuis 2012:

- Part fixe : 52.25 Euros,
- - de 40 m³ : 0.67 le m³,
- + de 40 m³ : 2.32 le m³

Il est rappelé que si les travaux de nouvelle station d'épuration ont été auto-financés, les travaux d'assainissement du lotissement des Noyers Pareds ont nécessité un emprunt et les travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées sont estimés à plus de 500.000 Euros. Ils concernent les canalisations situées à l'est de la Grand'rue.

Le Conseil doit se prononcer sur le maintien ou un taux d'augmentation de ces tarifs.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé le maintien des tarifs

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

2.2. : Rapport de la Commission bâtiments :

2.2.1 : Aménagement de la place du Marché : Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Vendée :

La Société Publique Locale, contactée pour traiter ce dossier, a été reçue et nous a indiqué qu'avant toute opération, une étude préalable de faisabilité est indispensable.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Vendée est compétente pour effectuer cette étude, ayant pour objet d'établir la faisabilité ou non-faisabilité de la réhabilitation du bâtiment communal sis place du Marché.

Pour ce faire, le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec la CCI.

Après explications de Pierre Grosz membre de la commission bâtiments, le Conseil accepte le devis pour l'étude de faisabilité ou de non faisabilité du projet « bâtiment place du marché » de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Vendée pour la somme de 1200 euros.

Ce devis contient entre autre une étude socio démographique ainsi qu'une étude de marché pour un délai de 2 mois après la signature.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

2.2.2 : Aménagement d'une chambre au Presbytère :

Le 24 Mai dernier, le Conseil a visité les bâtiments communaux. Le Presbytère comporte un logement occupé par le prêtre et partagé entre le rez-de-chaussée avec cuisine, salle à manger et une chambre et à l'étage avec sanitaire et chambre à coucher.

L'aménagement d'une chambre avec sanitaire à la place du débarras jouxtant l'unique chambre permettrait de transformer cet appartement de type T2 en T3.

La Commission Bâtiment s'est prononcée à l'unanimité en ce sens.

Le Conseil peut autoriser le Maire à signer une convention de Maîtrise d'œuvre avec la Société Publique Locale (SPL) afin de procéder à la phase administrative du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer une convention de Maîtrise d'œuvre avec la Société Publique Locale (SPL) afin de procéder à la phase administrative du projet.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2

2.3 : Taxe d'aménagement : nouvelles exonérations facultatives :

Par délibération n° 433 du 9 novembre 2011, le Conseil municipal avait exonéré totalement les locaux à usage industriel et leurs annexes, et les commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m².

Par courrier du 1^o Août 2014, le Préfet de la Vendée demande que le Conseil se prononce sur l'extension ou pas de cette exonération au profit des locaux à usage artisanal.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé l'extension au profit des locaux à usage artisanal.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

2.4 : Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize :

Notification de mise en conformité des statuts :

Les communes du bassin des cours d'eau Vendée, Sèvre, et Autize, ont transféré leurs compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations aux Communautés de communes dont elles sont membres.

En conséquence, les Communautés de communes ont modifié leurs statuts et le Comité syndical a délibéré afin de modifier à son tour les statuts du Syndicat mixte.

2.5 : Mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Association Foncière de remembrement :

Le secrétariat de l'Association Foncière de remembrement de L'Hermenault est assuré par le secrétariat de la mairie.

Par délibération du 16 juin 2011, le Conseil municipal a souhaité clarifier la situation en proposant à l'A.F.R. de L'Hermenault d'établir une convention entre les deux collectivités, afin de fixer les modalités d'une prestation de service.

La charge de travail est estimée à 3 jours par an.

Le Conseil doit se prononcer sur le renouvellement de la convention.

Après délibération le Conseil se prononce pour le renouvellement de la convention.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2

2.6 : Marché public – Voirie rues de l'Abbaye et route de Longèves.

A la suite de la mise en concurrence, l'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

C'est donc l'Entreprise SOTRAMAT qui a proposé le meilleur rapport prestation/coût.

Le conseil doit se prononcer sur le choix définitif du prestataire.

Le conseil rappelle qu'il est fortement déconseillé d'effectuer les travaux en période hivernal à partir de novembre.

Après délibération le Conseil se prononce sur le choix de l'Entreprise SOTRAMAT

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 1

2.7 : Questions diverses :

2.7.1 : Pour information : Contrat de travail pour la maintenance des locaux :

Le contrat actuel venait à expiration au 30 juin 2014. La personne concernée avait demandé prolongation de son contrat jusqu'au 31 septembre, prolongation qui lui fut accordée.

Une procédure de recrutement a été mise en place sur la base du contrat existant, avec ajout de 4 heures hebdomadaires dédiées à la salle du Jary; sur les 6 candidatures déposées 3 postulantes se sont présentées à l'entretien.

La personne en service actuellement était d'accord pour renouveler son contrat et effectuer les quatre heures supplémentaires.

Finalement, le contrat initial a été renouvelé.

2.7.2 : Employé communal supplémentaire ?

Les charges de travail des personnels techniques s'avèrent importantes, eu égard d'une part à l'entretien des espaces verts et aux conditions climatiques.

Dans un premier temps, la charge d'une journée par semaine au titre de la conduite de la balayeuse a été récupérée.

Dans un deuxième temps, le nettoyage quasi hebdomadaire de la salle du Jary a été transféré du personnel technique au personnel chargé du ménage, soit 4 heures par semaine.

Il avait été envisagé de bénéficier d'une mutualisation de moyens, par mise à disposition d'un personnel technique de la commune de Saint Martin des Fontaines pour un tiers temps.

La Commune de Saint Martin des Fontaines, ayant besoin de son personnel, a décliné son offre.

Pour mémoire, la charge annuelle d'un personnel technique est de 17.345 Euros.

Le recrutement d'un personnel technique nouveau se pose en termes de compétence, de charge budgétaire et de cohésion de l'équipe technique.

Chacun est invité à donner son avis sur ces trois aspects du problème.

Ce point est à revoir lors d'une prochaine réunion après réflexions de chacun.

2.7.3 : Point sur les Commissions :

La constitution des commissions communales a donné lieu à quelques modifications. Le fonctionnement de ces commissions a mis à l'épreuve leur composition dont la révision est apparue souhaitable.

La commission « bâtiment » se voit changer de responsable tandis que la commission « culture bibliothèque animation » se réunira pour définir les acteurs des « sous commissions »

2.7.4 : Concert du 7 décembre 2014 :

Concert du 7 décembre 2014.

Possibilité d'animations par des associations, les propositions seront étudiées.

2.7.5 : Illumination de Noël :

La commission culture animation se penche sur le sujet et doit recenser les éclairages existant et proposer au conseil des projets chiffrés.

2.7.6 : Le résultat des comptages sur la circulation :

Le résultat du comptage de véhicules sur les routes, de Saint Valérien et Grand Rue, fait apparaître une vitesse non maîtrisée des usagers aux sorties de l'agglomération.

La commune réfléchit au moyen le plus approprié à faire adapter la vitesse sur ces portions de route

Sur le même sujet de sécurité routière :

Il est envisagé de réduire la vitesse à 30 km par heure sur la portion de route de la Grande Rue entre la place du marché et la place des marronniers.

Après délibération le Conseil se prononce sur la réduction de vitesse à 30KM/H

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération situé rue Etienne CHOUTEAU est préconisé et Monsieur le maire prendra un arrêté pour son déplacement, son positionnement rue de « la Rouette » reste à définir avec les instances compétentes.

2.7.7 : Appel au don :

L'Association des Maires de FRANCE se mobilise pour les communes sinistrées du département de l'Hérault et a décidé de mettre en place un soutien financier pour ces communes et se propose de recueillir les dons.

La commune de l'HERMENAULT participe à ce soutien et fait un Don à l'association des maires de France d'un montant de 1000 euros.

Après délibération le Conseil se prononce sur la somme de 1000 euros

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

2.7.8 : Vœux du maire :

Ils auront lieu le SAMEDI 10 janvier 2015 en salle du JARY à 18h00

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 3 novembre 2014